

# DOCUMENT

## UNIQUE

### D'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

- Obligatoire à partir du premier salarié
- Mise à jour tous les ans
- 3 annexes à intégrer

#### Besoin d'un accompagnement pour l'audit et la rédaction ou la mise à jour de votre DUERP ?

Je vous accompagne dans l'audit complet et la rédaction ou l'actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

#### Conformité au Code du travail :

L'article L 4121-3 du Code du travail impose à chaque entreprise de réaliser un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Ce document est essentiel pour garantir la sécurité de vos employés et éviter des sanctions coûteuses.



Je vous accompagne dans cette démarche réglementaire et vous aide à réaliser un audit complet et à rédiger votre DUERP conformément aux normes en vigueur.

#### Pourquoi me choisir ?

 Conformité légale : Assurez-vous que votre entreprise respecte les exigences réglementaires.

 Analyse précise des risques : Identification des dangers et prévention des accidents de travail.

 Solutions personnalisées : Des recommandations adaptées à vos besoins spécifiques.

 Tranquillité d'esprit : Un suivi rigoureux pour maintenir votre entreprise en conformité continue.



CONTACT



06 95 48 76 83



af.sst.56@gmail.com